REPUBLIQUE FRANCAISE
---
Département de la Vendée
---
Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville Pouzauges

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 085-218501823-20261012-CM12102026_03-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# Séance du lundi 12 octobre 2026

N° CM12102026-03
CPG/LGa

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DOLÉ, Maire.

**Date de convocation : 5 octobre 2026**

**Nombre de Conseillers : 29**
**Nombre de votants : 29**

**Présents** : M. D. DOLÉ, Mme M. RANGEARD, M. M. PRAUD, Mme N. GÉMARD, M. K. SERIN, Mme A. VACHÉ, M. R. GAUBERT, Mme MJ. GABRIEAU, Mme N. PODEVIN, M. M. CHAIGNEAU, Mme V. DAVIAUD, M. P. SERIN, M. L. SIMONNEAU, Mme C. GABORIT, Mme A. ROSÉ, Mme A. BALLERY, M. C. CHAUVET, M. C. BLANDIN, M. JC. MARCHAND, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme A. RABILLER, M. J. LANDA, M. A. GUILLOTEAU, M. T. PELAUD, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** :

| | | |
|---|---|---|
| M. JM. BEAUFFRETON | Procuration à | M. M. PRAUD |
| M. Y. DURAND | " | Mme V. DAVIAUD |
| Mme. M. RAUTUREAU | " | Mme A. BALLERY |
| Mme C. BODIN | " | Mme A. VACHÉ |
| Mme I. BROSSET | " | M. T. PELAUD |

**Secrétaire :** M. C. BLANDIN

---

**OBJET : PROGRAMMES DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL – OCTROI D'UNE SUBVENTION**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° CM12102020-06 du 12 octobre 2020, par laquelle le Conseil Municipal a voté les nouveaux programmes de subventions pour les travaux de mise en valeur du patrimoine architectural dans le centre historique et pour un certain nombre d'immeubles répertoriés ;

VU les délibérations n°CM14122020-09 du 14 décembre 2020 et n°CM13102025-03 du 13 octobre 2025 par lesquelles le Conseil Municipal a apporté des modifications à ces programmes :

- en permettant aux sociétés de bénéficier également des aides (SCI, SARL, ...) ;
- en fixant la durée limite de réalisation des travaux à 3 ans à compter de la notification de la subvention ;
- en précisant qu'un même pétitionnaire peut renouveler sa demande :
  - tous les 3 ans pour un même bâtiment ;
  - tous les 5 ans pour un mur en pierre de pays ;

CONSIDERANT la demande présentée par Monsieur pour les travaux de menuiserie de l'immeuble situé dans le centre historique de Pouzauges ;

CONSIDERANT que les travaux projetés ont été étudiés par Madame GUILLEMAUT, Architecte du patrimoine et qu'ils peuvent bénéficier d'un soutien de la Commune ;

.../...

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 085-218501823-20261012-CM12102026_03-DE

CONSIDERANT que Monsieur ne récupère pas la TVA et que, de ce fait, la subvention est calculée sur le montant TTC des travaux projetés (6 380,00 € TTC) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE d'octroyer une subvention de 1 914,00 € TTC à Monsieur , au titre du programme de travaux de Ravalement de façade – Application d'enduit traditionnel, menuiseries ouvertures bois et réfection de toitures.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.*
*Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

**Clément BLANDIN**
Secrétaire de séance

**Didier Dole**
**Maire de Pouzauges**
**16 oct. 2026**

MAIRIE DE POUZAUGES R.F. VENDÉE